

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

MONTREAL, 15 FEVRIER 1899



LA PETITE REVUE



Economie Politique et Sociale
Littérature — Philosophie — Sciences — Arts

RÉDIGÉE EN COLLABORATION

SOMMAIRE DU N^o 4

Le Boss Dansereau — Une campagne à entreprendre — Licenciez les Pompiers — Dans notre Province — Les Conséquents de l'abbé Baillargé — Autres Hommes, Autres Conseils — La Civilisation Supérieure — Un Clergé Idéal — Réforme Judiciaire — La Trappe en Feu — A Huis Clos — Le Clergé Espagnol et les Désastres de l'Espagne — L'Eglise et les Comédiens — Une Découverte Historique — Etc. — Etc.

PRIX

—
Le Numéro

3 cts

ABONNEMENT

—
Par Année

75 cts

TOUTE CORRESPONDANCE ayant rapport à la RÉDACTION et à l'ADMINISTRATION doit être adressée à LA PETITE REVUE, Boîte de Poste 2177

ALPH. PELLETIER, Imprimeur-Éditeur, 36, rue St-Laurent, Montréal

Téléphone Bell . Main 2266

LA PETITE REVUE

ECONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE, LITTÉRATURE, PHILOSOPHIE,
SCIENCES ET ARTS

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Vol. I

MONTREAL, 15 FÉVRIER 1899

N^o 4

LE BOSS DANSEREAU

Les balles d'Europe ne nous reconnaîtront plus, disait Desaix, revenant d'Égypte pour prendre part à la deuxième campagne d'Italie.

Le boss Dansereau pourrait parodier ce mot de Desaix, en revenant sur les champs de bataille quotidienne de la presse, dont il a vécu éloigné depuis quinze ans. Dansereau fut jadis une plume redoutable, il aimait la polémique et savait la faire; mais il a trop vieilli en ces dernières années, pour jouer aujourd'hui le rôle brillant et sérieux qu'il joua dans le passé. Ceux qui en ont peur ne connaissent pas les hommes, car il est une ruine; il pourra bien encore porter quelques majestueux coups de boutoir, mais il s'essouffera vite à la tâche.

Dansereau, que j'ai connu aux plus beaux jours de la "*Minerve*," à vécu trop vite et il n'est plus de notre temps. Chapleau n'était plus à la mode quand il est mort, on peut dire la même chose du copain qui lui survit. L'un et l'autre ont eu leur apogée au temps de Sénécail, depuis ça été la décadence.

Chapleau se fourvoya finalement dans nos rangs en trahissant son parti pour s'assurer un second terme à Spencerwood et parcequ'il n'avait plus rien à attendre du torysme.

Dansereau le suivit chez nous et depuis deux ans il allait à Ottawa comme un musulman va à la Mecque: c'était à lui et chez lui.

Laurier a commis la faute de trop se mêler à ces deux hommes et de contaminer son beau caractère au contact de leurs variations, de leurs inconséquences et de leurs mœurs politiques.

Moi qui suis de la vieille garde et qui ai conservé un attachement profond au vieux parti libéral, je suis fier de voir Dansereau sortir du bureau de poste; c'est un faiseur et il aurait fini par compromettre quelques-uns de nos amis.

Je ne crois pas à la résurrection du parti conservateur par Dansereau et la *Presse*, par Dalby et le *Star*. Dansereau, c'est le Dr Pasteur-Rodier, c'est Séverin Lachapelle aux grands cheveux, c'est deux ou trois autres canons mouillés de St-Charles; ce n'est pas Napoléon et la Grande armée, soyez-en certains.

Attendons-le à l'œuvre avant de le juger trop sévèrement.

UN ANCIEN DÉPUTÉ.

UNE CAMPAGNE À ENTREPRENDRE

On paie actuellement trois centins le mille pour voyager sur nos chemins de fer. C'est trop cher. Il faut entreprendre une campagne pour obtenir le mille à deux centins.

Se fait-on une idée des millions de bénéfices que font les grandes compagnies de voies ferrées ? L'an dernier le C. P. R. a accumulé en recettes \$26,138,977 et a dépensé \$15,663,603 ; il lui est resté en bénéfices nets la somme scandaleusement énorme de \$10,473,372.

Les députés et les sénateurs voient cela, mais ne disent rien ; car ils voyagent gratuitement sur tous les chemins de fer. Puisqu'ils sont contents, le pays doit être content. C'est l'histoire de la Pologne qui devait être ivre parceque son roi buvait.

Le meilleur moyen d'entreprendre une réforme de ce genre c'est de forcer les députés et les journaux à ne plus accepter ni prendre de " passes " ; ils seront alors libres de parler et de voter.

Mais, avec le système actuel, Shaughnessy et Wainright ont la députation et le sénat dans leurs poches.

Les associations ouvrières de Montréal devraient partir et lancer cette agitation, les clubs devraient s'y joindre et les conseils municipaux dans les campagnes devraient voter des résolutions pour demander au parlement de faire réduire le taux des chemins de fer de trois à deux centins le mille.

Aujourd'hui, nous sommes bel et bien volés et c'est épouvantable de songer qu'une compagnie peut faire dix millions de piastres de bénéfices sans que personne élève la voix.

LICENCIEZ LES POMPIERS

C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière . . . et les miracles.

Il paraît qu'il y a dans le comté de Labelle un village qui s'appelle Masson, que dans le susdit village Masson il y a un maire qui s'appelle Daoust, et que dans le susdit maire Daoust, il y a . . . il y a comme qui dirait un grand fond de naïveté.

Le 1er février, le feu éclata dans le magasin de monsieur le maire, et voici comment *La Patrie*, l'organe de l'archevêché, nous raconte la chose :

" Un incendie qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses a éclaté dernièrement dans le magasin de M. Daoust, maire de Masson. La foule se porta sur le théâtre du feu afin de l'enrayer si possible. Comme l'élément destructeur prenait des dimensions inquiétantes, M. Daoust promit de faire dire une grand'messe si le ciel

venant à son secours lui évitait un désastre. Fait extraordinaire et qui mérite d'être signalé, le feu s'éteignit presque aussitôt de lui-même, ne causant que pour une douzaine de piastres de dommages."

Les statistiques démontrent qu'il y a à Montréal par an. e environ 500 incendies. Une grand'messe coûte \$3.00 ; en multipliant 500 par trois on arrive à la minime somme de \$1500.00 pour éteindre tous les feux de notre bonne ville. C'est pour rien : nous espérons que les membres du comité de la charte de Montréal ajouteront une clause qui licenciera tous les pompiers et mettra le département du feu sous la direction de deux fringants vicaires chargés de chanter une grand-messe tous les matins. Si le nombre de messes dépasse celui des incendies on fera cadeau à Québec du surplus.

On est une ville sœur ou on ne l'est pas.

J'avais bien pensé à Trois-Rivières, mais Trois-Rivières est au courant du système.

SNOB.

DANS NOTRE PROVINCE

La ligne océanique de Milford-New-Haven—Paspébiac peut entraîner et développer assez d'affaires dans la Baie des Chaleurs pour y créer une ville maritime et y fonder une véritable province.

Le district de Québec devrait se ruer comme un seul homme sur les deux gouvernements pour les forcer à aider à cette œuvre qui l'enrichira de millions. S'il y avait la moindre inspiration française dans les pensées du gouvernement d'Ottawa et particulièrement de M. Laurier, il serait inutile d'exercer une pression sur le ministère libéral car les ministres français feraient ce qu'il y a à faire.

Mais, à Ottawa, on est occupé à faire de l'impérialisme, on ne compte plus avec nous qui, depuis quinze ans, leur fournissent vingt députés libéraux, on n'a pas d'intérêt pour la partie française de notre pays et tous leurs actes se bornent à peupler l'ouest d'étrangers et à faire de la politique pour l'avantage de l'Angleterre.

A Québec, les mécontents sont nombreux non pas seulement à cause du patronage, qui est un élément secondaire, mais à cause de tout le passé de notre parti, à cause du manque de respect aux vieilles traditions, à cause de la direction malheureuse et inconséquente qu'on nous force à suivre. M. Laurier a perdu beaucoup de sympathies chez nous et à St-Roch on commence à avoir mal au cœur. Vous comprenez ce que ça veut dire.

Je pourrais vous citer les noms de nos premiers hommes publics qui ne se gênent pas de dire ce que je vous écris et qui ne cachent pas leur plaisir de voir LA PETITE REVUE parler franc et ferme.

J'aurai quelque chose de piquant à vous écrire bientôt.

Québec 12 février 1899.

UN VIEUX LIBÉRAL.

LES CONSÉQUENTS DE L'ABBÉ BAILLARGÉ

M. l'abbé Baillargé a mis la main à la plume pour nous faire à *savoir* de ses nouvelles qui ne sont pas très bonnes, Dieu merci ! Avant la mort de Nulty c'est par le canal de *La Presse* qu'il parlait à son peuple et aujourd'hui c'est dans *l'Événement* de Québec qu'il fulmine contre l'uniformité des livres.

Voyons d'après le panégyriste de Nulty ce que c'est que cette uniformité.

“ Le même livre, pour tous les élèves de la même classe, dans toute une province, voilà l'uniformité.

Le livre uniforme, c'est le livre unique.

Le livre unique, c'est la même forme.”

Goûtez ce raisonnement de l'auteur des “ antécédents et des conséquents.” Le livre uniforme, c'est le livre unique ! Mais il nous semble, M. l'abbé, qu'une grammaire uniforme, qu'une arithmétique uniforme, qu'une histoire uniforme, cela fait tout de même plusieurs livres.

Nous pouvons nous tromper mais enfin, ça nous paraît comme cela ! Plus loin M. l'abbé ajoute :

“ Un seul livre !

C'est beau, si on a “ certainement ” le “ meilleur ” livre, sous tous les rapports.

Mais,

Quel est le meilleur livre ?

Quelle est par exemple la meilleure grammaire française élémentaire ?

“ C'est la nôtre ”, répondent les Frères de la Doctrine Chrétienne.

“ C'est la nôtre ” disent les Clercs de Saint Viateur.

“ Vous faites erreur ” dit l'Académie, “ ma grammaire est la meilleure.”

Larousse, Poitevin, et vingt autres réclament le même honneur.

Qui a raison ?

Qui va décider ? ”

Qui va décider ? C'est bien simple, des hommes compétents et la majorité l'emportera. Pourquoi ce qui serait bon pour l'adoption d'une loi, ne le serait-il pas pour l'adoption d'un livre.

De deux choses l'une ; ou les grammaires des Frères de la Doctrine Chrétienne, des Clercs de Saint Viateur, de l'Académie, etc., etc., sont bonnes ou elles sont mauvaises. Si elles sont bonnes et que l'une d'entr'elles soit adoptée, il ne peut y avoir d'inconvénient à son usage uniforme, attendu que ce qui est bon l'est non seulement pour quelques-uns, mais pour tout le monde.

Si elles sont mauvaises elles devront être impitoyablement rejetées. Si l'une est bonne et si l'autre est mauvaise il faudra nécessairement faire un choix. Pourquoi ce choix, parce qu'il sera fait par des hommes versés dans la matière, n'offrirait-il pas les mêmes garanties que celui

fait par les commissaires de municipalités. Est-ce parce que ces derniers sont généralement ignorants, que leur opinion serait la meilleure.

Mais là où M. l'abbé est renversant c'est lorsqu'il dit :

“ Le livre adopté sera un livre nouveau, ou un livre ancien.

Si c'est un livre nouveau, il n'a pas fait ses preuves et il peut être imposé.

S'il est ancien, il y en a d'autres aussi bons que lui qui ont droit de vivre.”

Ce qui revient à dire : si c'est un livre nouveau, il n'en faut pas, parce que nous ignorons son efficacité, si c'est un ancien, arrière ! il a fait son temps.

Bravo, M. l'abbé, de cette façon si vous évitez l'uniformité des livres, vous obtiendrez du moins l'uniformité de l'ignorance. C'est sans doute ce que vous cherchez. Le même raisonnement de M. l'abbé s'accroît dans les lignes suivantes :

“ Ce livre unique viendra-t-il de l'étranger ou sera-t-il un livre canadien ?

S'il vient de l'étranger, de grandes sommes d'argent passeront à l'étranger.

S'il vient du Canada, nous nous exposons. (*sic*) Les maîtres seuls font des chefs-d'œuvres. Nous sommes trop jeunes encore pour produire des perfections qui s'imposent.”

Donc, pas de livres du tout. Il y tient le savant abbé ! Mais il y a plus ; d'après lui tout ce qui tendrait à établir l'uniformité des livres irait contre l'ordre établi par le créateur. Et pour vous prouver que nous n'inventons pas, nous citons :

“ Toute loi qui, sans aller directement, ostensiblement, contre l'ordre établi par le créateur y tend indirectement, est une loi dangereuse. La gratuité des livres mène à l'uniformité : c'est un danger. Sentinelles, au poste !”

Mais, charmant abbé de mon cœur, que dites-vous de l'uniformité du Petit Catéchisme ? C'est sans doute pour éviter ce grave inconvénient de la gratuité que l'archevêché de Québec le vend 10 cents l'exemplaire quand le prix de revient n'est que d'un sou, empochant bon an mal an un petit bénéfice de \$50,000, à seule fin de ne pas aller ostensiblement contre l'ordre établi par le créateur.

La gratuité mène à l'uniformité, dites-vous ! mais le Petit Catéchisme pour se vendre à un prix exorbitant, n'en est pas moins uniforme. Tenez, M. l'abbé, vous n'êtes pas chanceux dans vos raisonnements, et pourtant ce n'est pas faute d'avoir de la corde de pendu dans votre presbytère.

NULTY.

Le libéralisme est la conscience que l'homme libre a de ses droits, mais aussi de ses devoirs.

AUTRES HOMMES, AUTRES CONSEILS

Quand un jeune homme quitte le collège et ses murs de prison pour aller dans le monde, le supérieur et ses acolytes ne manquent jamais de lui dire : soyez bon catholique, communiquez souvent.

Quand un jeune homme quitte la maison paternelle pour aller gagner sa vie, le curé et les saintes âmes n'ont d'autres bonnes paroles à lui glisser que celle-ci : ne manque pas la messe et va à confesse souvent.

Voici, en revanche, les conseils que donnent des Anglais et des protestants à leurs jeunes gens : Soyez sobres et industrieux, travaillez pour vous et pour votre pays, soyez des hommes, soyez courageux et en-reprenants, menez une vie modeste et réglée, élevez vos pensées.

Aussi, il y a de la différence dans les résultats.

LA CIVILISATION SUPÉRIEURE

La civilisation anglaise a-t-elle le principal caractère d'une civilisation supérieure ? Pressé sur un territoire étroit, serré de tous côtés, incapable de se mouvoir sur un sol et de s'enrichir, qu'a fait l'Anglais ? Il est parti par ce qu'autrefois on appelait *la route des cygnes*, à l'assaut de nouveaux rivages et de terres bien approvisionnées. Sa situation géographique l'a formé, et, plus encore que sa race, lui a donné certains instincts. Son esprit de conquête, son besoin de mettre toujours la main sur quelque nouvelle proie, tout cela lui est venu sous le coup de la nécessité. Personne ne l'égale en ce point ; nul n'a, comme l'Anglais, la fureur des aventures, des longs voyages, des mainmises sur tout ce qui lui paraît bon à prendre.

Peuple redoutable, aux dents longues, aux griffes puissantes, et qui fait, en même temps, l'admiration et l'effroi du monde !

Mais est-ce bien là la civilisation supérieure ? Quel est le plus civilisé du rossignol ou de l'oiseau de proie ? Non, ce qui fait la civilisation supérieure, et la haute destinée d'un peuple, ce n'est pas cela. Que l'Anglais disparaisse du monde, la planète n'y perdra rien. Elle n'aura pas un rayon de beauté de moins, pas une parcelle de bonheur ne lui manquera, pas une jouissance artistique ou intellectuelle ; la crainte seule aura baissé sur la terre.

Ce qui crée le progrès et ce qui constitue la civilisation supérieure c'est avant tout la science, laquelle améliore la situation humaine et l'ennoblit. Or, si l'Angleterre applique pratiquement les découvertes scientifiques, au mieux de ses intérêts particuliers et de son universelle domination, elle ne les fait pas. Les deux grands laboratoires d'où se dégagent les nouveautés, d'où sortent les inconnus bienfaisants,

n'est-ce pas la France et l'Allemagne, lesquelles en font profiter la planète entière ?

Toutefois, il faut admettre que l'expansion commerciale et industrielle de l'Angleterre a été un formidable moyen de civilisation et il faut reprocher à la France de ne pas apporter assez d'énergie de ce côté-là, de ne pas créer au dehors des mondes libres, heureux et prospères comme l'Angleterre a créé le Canada, l'Australie, le Sud-Africain.

UN CLERGÉ IDÉAL

Je fais souvent ce rêve étrange et pénétrant d'un clergé idéal qui se modèlerait sur le Crucifié, qui prêcherait d'exemple et serait tel au dedans qu'il le paraîtrait au dehors.

Quelle consolation pour des cœurs droits ce serait de voir des hommes agissant froidement, abandonner le monde parce qu'il ne leur offre plus d'attraits et se dévouer, avec connaissance de cause, au service de Dieu, devenir, par un sacrifice sublime, les intermédiaires entre l'Éternel et les humains ? Quelle jouissance, pour des cœurs simples et vertueux, ce serait de voir des hommes quitter la société et ses ambitions pour n'y plus revenir, mais pour vivre en accord avec leurs nouveaux principes ?

Quel baume pour des cœurs simples et vertueux, ce serait de voir les ministres du Seigneur tout entiers à leur saint ministère dédaigner les viles tribulations de la terre pour ne s'occuper que de guider le peuple dans les sentiers de la vertu !

Ce rêve est-il tellement incompatible avec nos mœurs qu'il ne puisse se réaliser !

Existe-t-il sur le globe un clergé ressemblant au portrait qu'on en fait pour nous inspirer le respect ?

Hélas ! non ! parmi le meilleur il se rencontre les ses membres qui sont ou mondains, ou ambitieux, ou autoritaires, ou avarés, ou impudiques, ou incroyants.

Il le dit lui-même lorsqu'il recommande sans cesse aux fidèles d'agir comme il dit et non comme il fait.

Est-il possible de remédier à cet état de choses ? Non, parce que les prêtres sont nos enfants.

Le Fils de l'homme a dit quelque part : Tout arbre qui est bon produit de bons fruits ; tout arbre qui est mauvais produit de mauvais fruits.

Or, les prêtres sont le fruit du peuple, le peuple est donc mauvais. Il nous faut les accepter tels qu'ils sont. Tout de même, je fais ce rêve étrange et pénétrant d'un clergé idéal qui se modèlerait sur le Crucifié qui prêcherait d'exemple et serait tel au dedans qu'il le paraîtrait au dehors.

ZOROBABEL.

RÉFORME JUDICIAIRE

Ma foi, nous nageons dans le byzantisme le plus compliqué. Nos juges auront beau tripatouiller les textes du Code, jamais ils n'y trouveraient un article plus inique et plus subversif que celui du Code Civil où il est dit: "La preuve testimoniale est admise dans toute matière où le principal de la somme ou la valeur demandée n'excède pas cinquante piastres. Lorsqu'il y a un commencement de preuve par écrit."

De prime abord, cette théorie nous paraît superbe, mais lorsqu'il faut l'adapter à la pratique, elle présente souvent des abus criants.

Voici en quelques mots, le résumé d'une cause qui vient d'être jugée en Cour de Circuit sous le numéro 3994. Cet exemple vous fera comprendre les inconvénients qu'il y a parfois dans l'application du dit article.

Un sous-locataire avait loué quatre appartements, à raison de \$8.00 par mois. Le propriétaire (un omnivore comme tous les propriétaires) fit émettre une saisie-gagerie en expulsion contre son locataire pour un montant de \$58.00; ce dernier n'ayant aucun bien-meuble, avait tout lieu de se ficher du dit propriétaire. Le bail stipulait "défense de sous-louer," mais il a été impossible de prouver que le propriétaire savait que la maison était sous-louée vu que la somme excédait \$50.00, ce qui aurait sauvé les meubles du sous-locataire d'une vente à l'enchère.

Malgré la bonne foi de ce dernier, la contestation de l'opposition par le demandeur a été maintenue. Une saisie-arrêt s'en suivit et notre pauvre sous-locataire est à vau-l'eau. Voilà ce que l'on appelle payer les dettes du voisin.

Un cas semblable s'est présenté, il y a trois mois. Un défendeur a été contraint de payer une dette de \$63.00 faute par lui de produire des témoins ou un commencement de preuve par écrit.

Qu'il me soit donc permis de suggérer un amendement au dit article. Il n'y aurait, ce me semble, aucun inconvénient d'admettre la preuve testimoniale pour une somme n'excédant pas \$100.00 et même plus.

Je vois dans "*La Revue du Droit Public*," un article d'un savant jurisconsulte français qui milite beaucoup en ma faveur.

Parlant de la justice anglaise et française, M. Glasson, professeur de procédure civile à la Faculté de Droit à Paris, dit: "C'est aussi sous le rapport de la preuve que le contraste est encore frappant entre les deux pays. En principe et sauf certaines exceptions, tous les moyens de preuve sont admis dans tous les procès civils ou criminels. Il en est de même en France pour les affaires de répression. Mais au civil nous prohibons en général la preuve testimoniale au-dessus de 150 francs, à moins qu'il n'y ait un commencement de preuve par écrit,

auquel cas elle devient une sorte d'appoint, ou qu'il n'ait été impossible à la partie de se procurer un écrit. On pourrait, à notre avis, sans inconvénient et même avec avantage, élargir l'application de la preuve par témoins, et, par exemple, l'autoriser jusqu'à la somme de cinq cents francs. Les subornations de témoins, si fréquentes autrefois, ne se commettent pour ainsi dire plus aujourd'hui et la pratique des tribunaux de commerce où la preuve par témoins est toujours admise sans limite, prouve que les faux témoignages ne sont plus à redouter, même dans les affaires les plus importantes."

La question est déferée à nos législateurs.

L. H.

LA TRAPPE EN FEU

La Trappe d'Oka est l'endroit où de bons moines fabriquaient naguères du bon whiskey qu'ils vendaient à Montréal et ailleurs.

Pour avoir été pris en possession d'un alambic et s'éviter les désagréments d'un procès scandaleux, les Trappistes payèrent quelque chose comme \$500.00 au gouvernement d'Ottawa, tout le monde se souvient de cela.

Une partie de ce monastère vient d'être détruit par un incendie. Est-ce le feu vengeur du ciel qui s'est abattu sur cette ancienne distillerie religieuse ? Est-ce simplement une épreuve que Dieu envoie à ces bons Pères ? C'est difficile à dire.

Quelques malins ont prétendu qu'un alambic peut accidentellement amener un incendie, mais nous ne voulons pas prêter l'oreille aux insinuations, nous préférons croire que c'est la chaudière de la buannerie qui a mis le feu, alors que les Trappistes étaient à mâcher des prières !

A HUIS CLOS

Les Allemands qui font campagne avec les dreyfusards contre le huis clos feraient bien d'appliquer d'abord les principes qu'ils préconisent. Le tribunal de Magdebourg vient, en effet, de condamner à " huit clos " un journaliste, nommé Auguste Muller, à quatre ans de prison pour crime de lèse-majesté.

Vous allez voir que les journalistes anglais ne se souleveront pas, ils n'ont d'indignation que contre la France.

Cartier rêvait de faire du Manitoba une province française, que rêvez-vous de faire, vous, M. Laurier ?

LE CLERGÉ ESPAGNOL ET LES DÉSASTRES DE L'ESPAGNE

Les ordres religieux étaient les maîtres souverains des colonies espagnoles : ce sont eux, en effet, qui régnaient à Cuba et aux Philippines : l'armée espagnole était entre leurs mains, ils dominaient par elle ; et ce sont les abominables exactions, les vols, les rapines, l'arbitraire odieux des moines et des généraux cléricaux, qui ont fini par exaspérer les populations de l'archipel philippin et de l'île cubaine, et par les déterminer à la révolte ; c'est au régime clérico-militaire qu'elle a imposé à ses colonies que l'Espagne est redevable de ses désastres et de la perte de son empire colonial.

Mais ce qu'il y a de plus joli, c'est que le parti théocratique responsable des désastres de l'Espagne, une fois qu'il a vu définitivement vaincu le pays perdu par lui, par ses iniquités, par ses abus, s'est empressé de renier le drapeau espagnol, et s'est mis à la disposition du vainqueur, prouvant une fois de plus que pour lui il n'y a pas de patrie.

Les moines espagnols des Philippines, qui, depuis des siècles, pillent et volent ce malheureux archipel, voyant les flottes du roi Alphonse XIII détruites, sentant que la domination exploitée par eux était définitivement perdue, n'ont plus songé qu'à une chose, lâcher l'Espagne, passer aux États-Unis, en tirant pour eux-mêmes, au détriment de leur pays, les meilleurs avantages possibles de leur trahison envers leur patrie d'origine.

A la suite de la capitulation de Manille, les ordres religieux des îles Philippines ont cru comprendre que « leurs intérêts se trouvaient en péril ! Les bons pères franciscains, augustins, dominicains et jésuites se sont mis à trembler en pensant que les Yankees étaient fort capables de les déposséder des biens qu'ils ont si effrontément enlevés aux indigènes avec la bienveillante complicité de l'Espagne. Il ont alors songé à—passez-moi l'expression—lâcher d'un cran la nation qui, pendant plusieurs siècles, leur a permis de s'engraisser aux dépens des malheureux Tagals.

Par l'intermédiaire du R. P. Nazaleta, archevêque fugitif de Manille, ils ont mis en branle et intéressé à leur cause tous les prélats du secrétariat d'État du Saint-Siège et de la Propagande de la foi. Le préfet de celle-ci, le cardinal Lodochowsky, s'est même fait auprès du pape l'avocat des moines hispano-philippins, et a obtenu de Léon XIII l'autorisation d'agir par voie diplomatique auprès du président McKinley. Monseigneur Martinelli, nonce apostolique à Washington, a donc été chargé des négociations. Accompagné de l'archevêque Ireland, il s'est rendu au palais de Maison-Blanche et a officiellement demandé au président des États-Unis de vouloir bien reconnaître aux religieux des

des Philippines le droit de jouir de leurs biens et d'exercer leur ministère. M. McKinley a hésité un peu, mais il s'est laissé convaincre et a consenti à ce qu'on lui demandait, en fixant, cependant, deux conditions qui sont bien dures pour les bons pères, la première surtout : ils doivent, en effet, se borner à pratiquer leur religion et renoncer à la protection de l'Espagne.

— *Dura lex!* se sont écriés les plénipotentiaires des moines, en pensant à la première des exigences du président américain.

Quant à la deuxième, elle ne les a pas beaucoup émus. Au fond, il importe peu aux moines d'être Espagnols, Américains ou Chinois, pourvu qu'on les laisse faire. Ils ont même craint un instant que l'Espagne ne voulût pas renoncer à eux. Les premières ouvertures de M. Merry del Val, ambassadeur espagnol auprès du Saint-Siège, ne furent pas très favorablement accueillies par le cabinet de Madrid, qui répondit au Vatican que la question des Philippines n'étant pas encore réglée, il ne pouvait, sous peine de reconnaître des droits aux Américains, renoncer à protéger telle ou telle catégorie de sujets espagnol.

Monsignor Martinelli fit donc une nouvelle démarche auprès de M. McKinley pour le prier de renoncer à la deuxième condition qui, aux yeux du gouvernement espagnol, donnait une sorte de solution anticipée à un des points de la multiple question des Philippines ; mais le président américain se montra inflexible.

Le Vatican mit alors en jeu toute son influence pour vaincre la répugnance du cabinet de Madrid. La reine elle-même, adroitement circonvenue, parla en faveur des moines philippins, et le gouvernement espagnol finit par céder.

Les moines ont triomphé. Tout le haut clergé catholique des États-Unis s'est intéressé à eux, et le président McKinley, qui a vu dans leur demande une occasion de jouer un mauvais tour à l'Espagne, s'est laissé arracher le consentement qu'il brûlait d'accorder.

Il est bon de noter, en passant, que les communautés religieuses espagnoles font du mal à leur pays au moment même où elles se séparent de lui. Ce sont elles qui, par leur avarice, par leur rapacité, par les mauvais traitements qu'elles faisaient subir aux indigènes, ont provoqué la formidable insurrection des Philippines ; c'est par leur faute que l'Espagne a perdu là-bas tant d'hommes et dépensé tant d'argent, et c'est à cause d'elles que leur pays se voit enlever tout l'archipel philippin.

L'histoire est trop édifiante et trop claire pour qu'il soit besoin d'en tirer une moralité qui saute à tous les yeux.

Henry Norman, le correspondant du *Times* de Londres, en France, télégraphie que la France n'est plus un pays civilisé.

Et dire qu'on laisse un pareil fou en liberté.

L'ÉGLISE ET LES COMÉDIENS

Deux lettres, dans un courrier, perles de tout un collier où les autres pierres ne sont pas fines ! Voici la première : “ Monsieur, je suis allé poser des cartes de nouvel an au cimetière de X. . . J'ai vu là, en terre sainte à l'ombre de la croix, les dernières vanités d'acteurs qui furent illustres, les derniers billets mortuaires d'actrices qui furent aimables et aimées. Quelques jours plus tôt j'avais visité une église parée de fleurs, vêtue de draperies, animée de chants nuptiaux et de femmes extranuptiales, tout cela parce qu'au maître autel, on mariait un jeune comédien dont les redingotes ont beaucoup de talents.

“ L'Église a donc abdiqué les sévérités de ses lois ? Les comédiens peuvent reposer en terre sainte ? Et l'excommunication ne pesant plus sur eux, ils peuvent mener à l'autel des fiancées pour de vrai ? Expliquez-nous cette variation si vous le pouvez.

“ Agréez, monsieur, etc.”

Suit la signature d'une femme qui, au théâtre du monde, le seul qui soit amusant, est une exquise comédienne.

La deuxième lettre est d'un prêtre de Paris ; elle vaut par la brièveté : “ L'archevêque, dit l'abbé, nous a interdit les spectacles de toute sorte, même en matinée. Plaidez notre cause. Qu'on nous permette d'entendre les belles œuvres des maîtres classiques : le Corneille, le Racine et, par surcroît, la bonne musique. Nous entendons bien à l'église des airs d'opéra, même d'opérette, qu'on joue aux mariages ou aux enterrements.”

Or, la dame se trompe et l'abbé n'a pas raison.

Il n'y a jamais eu nommément interdiction de sépulture ecclésiastique contre les comédiens, tandis que cette interdiction est formelle contre les usuriers. Mais les excommuniés ne peuvent reposer, à côté des dévotes personnes. Toute la question est de savoir si messieurs les comédiens sont frappés d'excommunication.

Les canons 4 à 5 du premier concile d'Arles ont atteint “ tous les farceurs, sauteurs et comédiens, tant qu'ils exercent cette odieuse profession.” Par cette formule l'honorariat reste sauvé : M. Febvre, M. Got et Mlle Reichenberg ont plein droit à la terre sainte dès qu'ils en voudront. Et le concile d'Arles est très vieux. Il date de 317 après Jésus-Christ. De plus, ses décrets étaient dirigés contre ceux qui prenaient part aux spectacles des païens. Depuis lors, l'Église autorisa et fit jouer dans ses temples des mystères et autres pièces. Enfin il ne s'agit pas dans les textes authentiques d'une excommunication encourue par le fait seul. Il s'agit d'une menace comme l'explique le canon 38 du concile de Carthage. Aucune loi générale n'a interdit la profession de comédien, sous peine d'excommunication.

Au dix-neuvième siècle un concile a été tout à fait libéral et la

lumière nous est venue de Soissons. Voici ce que dirent les Pères réunis dans cette ville en 1849 :

“ Quant aux comédiens et aux acteurs, nous ne les mettons pas au nombre des infâmes, ni des excommuniés.

“ Cependant, si, comme cela arrive presque toujours, ils abusent de leur profession au point de jouer des pièces impies ou obscènes, on doit leur refuser la communion eucharistique.”

Chacun le sait, le théâtre devient tous les jours plus moral, plus vertueux, plus colleté. L'Eglise peut donc donner ses sacrements et ses prières aux acteurs, enfants grandis, et aux actrices, jolies âmes de papillons que la vieillesse ne fane pas, que les poudres de riz, les poudres d'or, les parfums d'ambres conservent presque éternelles pour nos admirations et celles de nos petits-fils. Quand une actrice se décide à mourir, elle vit depuis si longtemps que, par charité pour le public, l'Eglise lui doit le dernier refuge.

Au reste, le pape entretenait, au temps du pouvoir temporel, les théâtres de Rome et c'était un prélat qui était chargé de veiller sur la longueur des gazes dont s'enveloppaient les danseuses. Contrôler, c'est autoriser. Rome s'est prononcée avant que la Révolution cassât sur les nez des cardinaux le dais sous lequel ils rendaient la justice.

Quant à la vue des spectacles, même honnêtes s'il en est, elle est nettement, justement, fortement interdite aux prêtres, pour cette excellente raison qu'elle est également défendue aux laïques, comme le jeu, comme le prêt à intérêts, comme la danse, comme les autres actes que nous accomplissons le matin et le soir et entre les deux.

Cela s'explique par des raisons théologiques, qu'il est bon de laisser dans les dictionnaires où elles sommeillent, et par des raisons historiques.

En interdisant l'assistance aux spectacles, l'Eglise primitive suivit la tradition des sages antiques : le grand Scipion n'empêche-t-il pas la construction d'un théâtre de pierre dans Rome ? Ovide, qu'on s'attend peu à voir en cette affaire, ne supplie-t-il pas dans ses “ Tristes ” l'empereur Auguste de supprimer les théâtres ? Sénèque ne soutient-il pas que l'homme reçoit au théâtre les méchantes impressions du vice ? Et Solon et Plutarque ne sont-ils pas du même avis ?

Avec cette admirable subtilité, qui permet au catholicisme les évolutions dans l'unité, les variations dans l'infailibilité, la juste distinction du dogme et de la discipline, l'Eglise, un beau jour escamota à son profit les païens et introduisit dans le sanctuaire les acteurs qu'elle avait condamnés. Le théâtre devint un plaisir de jubé, un enseignement de catéchisme. Puis, le théâtre s'émancipa, perdit les grâces de son baptême, retomba dans les fautes originelles de son paganisme.

Il fut chassé du temple, traqué, poursuivi de nouveau. On ressuscita les antiques canons des primitifs conciles contre l'enfant prodigue.

L'Eglise résista aux prières des rois, aux sourires des reines. Impertinente dans sa grandeur, elle déclara nets de toute faute les officiers d'un prince, les domestiques d'un maître qui assistent par force au spectacle.

Elle garda ses anathèmes contre le prince, contre le maître.

Aujourd'hui les abbés prétendent aller au spectacle parce qu'ils vont aux réunions publiques. La cause est plaisante et je sais un excellent évêque qui répondit d'avance à cette objection en fort bons termes. Mgr Béccl, de pieuse et docte mémoire, Mgr Béccl qui avait confessé une impératrice ne se contenta pas d'interdire le spectacle de la scène aux abbés bretons ; il leur défendit les réunions électorales, les conférences politiques, les meetings blancs ou rouges, trouvant que l'autel doit suffire au prêtre avec le calme clair de la cellule.

Les prêtres invoquent une suprême excuse à leur amour du théâtre : là ils apprennent à bien dire. On ne voit pas en quoi l'éloquence de chaire peut ressembler au récit de Thérémène, en quoi la diction de l'acteur peut être préparatoire à l'explication des éternelles vérités. Mais s'il faut de l'art aux abbés, qu'on leur donne au séminaire des leçons de diction, après leur avoir indiqué le moyen de mettre quelques idées personnelles dans des rouages d'horloges à répétition. En attendant, l'archevêque de Paris a raison et prouve que l'Eglise, quand elle garde sa discipline, n'est pas une coquette vieillie surchargée de drap d'or, entourée de cierges, regrettant ses dents, ses cheveux, ses bras de justice, détestant les doctrines neuves uniquement parce qu'elles n'ont pas de parchemins et se décidant à la courte paille sur les questions de discipline.

JEAN DE BONNEFON.

UNE DÉCOUVERTE HISTORIQUE

La Commission de l'enseignement à la chambre des députés en France poursuit et poursuivra assez longtemps encore son enquête sur la situation de l'enseignement secondaire. Et, comme il faut en tout observer la hiérarchie, ce sont jusqu'à présent les représentants les plus qualifiés de l'enseignement supérieur qu'elle entend. Il serait superflu d'apprécier une à une des dépositions qui parfois se répètent, qui d'autres fois se contredisent formellement sur les remèdes qu'elles appellent. On y reviendra plus utilement quand on aura sous les yeux un ensemble déjà important.

Mais, dans une courte digression au cours de son exposé, M. Gaston Boissier, de l'Académie française, professeur au Collège de France, vice-président du Conseil supérieur de l'Instruction publique, président de l'Association des anciens élèves de l'Ecole normale, où il fut longtemps maître de conférences, a fait part à la commission d'une vue historique tout à fait extraordinaire, et qu'il a offerte, paraît-il,

comme un sujet d'étude ou peut-être même de thèse à quelques-uns de ses nombreux disciples, comme un point intéressant d'histoire de la pédagogie.

M. Gaston Boissier, si j'ai bien compris, attribue la Révolution française, qui semble bien être à ses yeux une catastrophe ou tout au moins un phénomène regrettable, à une décadence des études classiques qui aurait été la conséquence de l'expulsion des jésuites par Choiseul. Il est fort à craindre que la Révolution française ne soit pas aussi familière que l'archéologie et l'épigraphie latines à l'auteur de *Cicéron et ses amis* et de la *Religion romaine*, et qu'il ne connaisse que d'assez loin les hommes de la Révolution ; je ne parle pas seulement des acteurs en vue à la Constituante ou à la Convention, mais des rédacteurs des cahiers, des membres des districts ou des sections de Paris, des directoires des départements, des municipalités des villes ; mais l'énorme majorité de tous ces gens-là avaient une forte culture, toute latine. Ce n'étaient pas généralement, autant qu'on en peut juger, des hellénistes, et s'ils avaient beaucoup lu Plutarque, il est clair que la plupart s'étaient contentés d'une traduction latine ou même française ; mais la décadence des études grecques étaient bien antérieure à l'expulsion des jésuites qui n'avaient pas, que l'on sache, beaucoup lutté pour la conjurer.

Pour le reste, les hommes qui ont joué un rôle dans la Révolution étaient tout imprégnés de l'éducation classique. Ils l'étaient à un point qui souvent nous fatigue et nous rebute quand nous les relisons. Leurs discours, leurs écrits, leur correspondance même, administrative ou personnelle, fourmillent de souvenirs de collège, d'allusions à l'histoire romaine et à la mythologie, de mouvements pathétiques qui sont des réminiscences plus ou moins heureuses des *Conciones*. Les plus brillants n'ont pas besoin qu'on gratte longtemps leur éloquence pour laisser disparaître le lauréat de discours latin, et les plus ternes sont encore des forts en thème.

Et ce n'est pas là un caractère spécial à un parti. On pouvait citer du latin à la Convention, et l'on n'avait pas besoin de chercher une excuse comme Léon Say alléguant, il y a peu d'années, que c'était pour faire plaisir à Reinach. Personne ne s'en offusquait, pas plus les Montagnards que les Girondins ou que les hommes de la Plaine. Si l'on n'en avait pas cité à la tribune, il était au moins de bon goût, quand on faisait imprimer son discours pour le distribuer à ses collègues, d'y mettre quelque épigraphe de Juvénal ou de Tacite.

Dans ces assemblées, recrutées dans le barreau et la magistrature pour la moitié environ, dans le clergé, parmi les médecins, les savants, les professeurs, les hommes de lettres pour une portion considérable encore, presque tous pouvaient citer le collège où ils avaient parcouru tout le cycle de l'enseignement secondaire. Qu'on prenne la liste des hommes qui ont préparé dans les sections la Révolution du 10 août, on y trouvera des marchands, et cela ne prouve pas que tous fussent restés

étrangers aux études classiques, mais la plus grande partie appartenait aux professions libérales ou à la bourgeoisie lettrée.

On pourrait citer des hommes qui ont laissé surtout une réputation de terroristes violents, que M. Boissier serait probablement tenté de citer de confiance comme des illettrés, et qui avaient été lauréats de rhétorique même chez les Jésuites, ou même professeurs de rhétorique dans des établissements ecclésiastiques.

L'instruction primaire était fort désorganisée dans les temps qui ont précédé la Révolution ; quant à l'enseignement supérieur, en dehors d'écoles professionnelles, il ne pouvait guère revendiquer que le Collège royal, le même Collège de France où professe aujourd'hui M. Boissier, et une sorte de concurrence privée, le Lycée. Pour le reste, c'est la Révolution qui a donné naissance au véritable enseignement supérieur. Mais, s'il est un reproche que l'on puisse faire à la Révolution, ce n'est pas de n'avoir pas su assez de latin ; on serait plutôt tenté de dire qu'elle en savait trop obsédée. Il n'y a pas eu d'homme dans toute la Révolution qui ait joui d'une popularité aussi générale et aussi prolongée qui ait compté autant parmi les hommes du jour que Junius Brutus et surtout Mutius Scevola ; il n'y a que Jean-Jacques Rousseau qui en ait approché.

Les élèves de Boissier feront bien de se méfier du sujet de thèse que leur maître s'est mis en tête de leur suggérer, et de s'en rapporter à lui de préférence pour leur signaler des fouilles à faire dans l'histoire des empereurs romains.

GUSTAVE ISAMBERT.

Notre système d'éducation classique forme mal les hommes, au moral comme au physique ; il révolte les meilleures natures qui ne peuvent se plier aux exigences du régime claustral, compressif qui étouffe les caractères et les volontés. Le petit séminaire forme des générations passives, ignorantes, déclassées.

En attendant que le conseil législatif soit aboli, le gouvernement Marchand devrait faire réduire le salaire des conseillers de moitié. Les vieillards malfaisants n'ont pas d'élection à subir, pourquoi les payer aussi cher que les députés.

La Presse de Montréal devrait s'entendre pour mener une campagne implacable contre la compagnie des tramways, contre le service ignoble qu'elle donne au public et contre la cruauté avec laquelle elle traite ses conducteurs et ses garde-moteurs.